

Le désherbinage ou Désherbage mixte



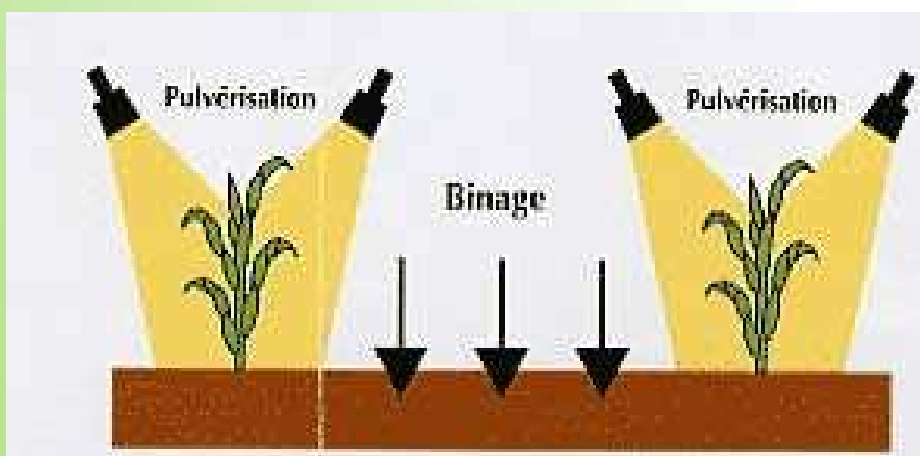
Réunion d'informations
F Renard et G Foucart



Wallonie

Le désherbage mixte

- Mesure agri-environnementale de 1999 à 2003
- Aides financières payées (150 € désherbage mixte et 180€ désh mixte + sous-semis) de 1999 à 2007 suivant le cas
- Le désherbage mixte en maïs, c'est un traitement phytosanitaire sur et le long de la ligne de semis associé à un binage de l'interligne.



Réunion d'informations
F Renard et G Foucart



Wallonie

Le désherbage mixte

Le désherbage mixte nécessite très souvent deux passages de bineuse :

→ Le 1er passage s'effectue au stade 3ème à 4ème feuille du maïs.
C'est lors de ce premier passage que le traitement phytosanitaire est réalisé.

ATTENTION : Dans le cadre du désherbage mixte, les produits à base de terbuthylazine étaient interdits !

→ Le deuxième passage s'effectue quant à lui au stade 7ème à 8ème feuille du maïs.
Ce deuxième passage se réalise sans application de produit, mais permet d'assurer la propreté de l'interligne.



Réunion d'informations
F Renard et G Foucart



Le désherbage mixte

1er passage



Stade 3ème à 4ème FV

2ème passage



Stade 7ème à 8ème FV



Réunion d'informations
F Renard et G Foucart



Wallonie

Le désherbage mixte

Les avantages de la technique

- réduction de 60 % de la dose d'herbicide appliquée à l'hectare.
- meilleure infiltration de l'eau dans l'interligne et donc moins de ruissellement.
- meilleure aération du sol ce qui favorise la minéralisation et le réchauffement du sol.
- une réduction du transfert de produits phytosanitaires hors de la parcelle.
- supprime la formation d'une croûte de battance (sol fermé).



Réunion d'informations
F Renard et G Foucart



Le désherbage mixte

Les désavantages de la technique

- Largeur de traitement
- Temps requis (10 x plus qu'en pulvérisation classique)
- Contrainte météo

